

IMMACULÉE CONCEPTION

MÊME SI CETTE ANNÉE la solennité de l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie est reportée au 9 décembre, pour ne pas faire concurrence au 2^e dimanche d'Avent, c'est à elle que je voudrais consacrer l'écho de cette semaine, que vous recevrez à l'approche du 8 décembre.

Rappelons d'abord que, même si la définition du dogme de l'Immaculée Conception par le pape Pie IX ne date que de 1854, ce n'était pas une nouveauté, il y avait déjà à cette date une fête de la sainte Conception de la Vierge (neuf mois avant la célébration de la Nativité de Marie, le 8 septembre). Cette fête était notamment célébrée à Lyon, mais aussi dans certains ordres religieux comme les franciscains. Un pape avait même pris soin de la défendre contre ceux qui la critiquaient, sous le motif que la descendance d'Adam était toute entière enveloppée dans la désobéissance de celui-ci (Romains 5,15).

On a pu dire que la Proclamation de l'Immaculée Conception, d'une certaine



manière, a mis un terme à la querelle janséniste qui divisait l'Église depuis le 17^e siècle. En effet avec elle on découvre une réussite extraordinaire qui n'a été possible que parce que la Vierge Marie a bénéficié, dès la première minute de son existence, d'une grâce spéciale, « venant déjà de la mort de son Fils ». Voilà de quoi satisfaire ceux qui voulaient que l'homme ne puisse jamais s'enorgueillir d'aucune réussite personnelle devant Dieu. Mais, avec l'*Immaculée* Concep-

tion, la grâce révèle son vrai visage, celle-ci n'est pas une faveur distribuée arbitrairement par un Dieu capricieux, elle n'est pas non plus une force venue de l'extérieur pour contraindre une nature rétive à aimer Dieu et le prochain. Avec Marie, la grâce, c'est le plein développement de son être, à l'appel de Dieu. En la dotant d'une nature plus saine que la nôtre, elle lui permet de faire des actes de liberté qu'une fâcheuse hérédité avait rendue hésitants et incertains.

On peut penser que Marie immaculée a eu des choix à faire, qu'elle a même connu des combats, dont elle est sortie victorieuse, Poser la question de savoir si elle *pouvait pécher* est absurde, comme si le bien et le mal étaient deux options sur le même plan, entre lesquelles nous aurions le choix ! Osons dire qu'ayant un jugement plus juste, plus indemne du péché, elle pouvait identifier tout de suite le mal qui se cache sous les apparences du bien et ainsi l'écartier. A travers le récit des évangiles, on devine une volonté droite et décidée qui, le choix une fois fait, se concrétise tout de suite par des actes (cf. Luc 1,29 « en ces jours-là, Marie partit et s'en alla en hâte vers la montagne, en une ville de Juda »).

Célébrons donc dans la joie cette fête qui illustre le pouvoir du Christ qui, en restaurant la créature humaine dans son intégrité première, la rend plus belle encore !

Bonne fête de l'Immaculée à tous !

Michel GITTON

Dimanche 8 décembre
Messe à 11h15